

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 35-2017/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
DFA	1
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

**portant approbation du plan d'aménagement de zone modifié
de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio à Dumbéa**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 48 CP du 10 mai 1989 réglementant les zones d'aménagement concerté en Nouvelle Calédonie ;

Vu la délibération n° 13-2000/APS du 26 avril 2000 portant création de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio à Dumbéa ;

Vu la délibération n° 14-2002/APS du 7 mai 2002 prorogeant les dispositions de la délibération n°13-2000 du 26 avril 2000 relative à la création de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio à Dumbéa ;

Vu la délibération n° 11-2004/APS du 31 mars 2004 approuvant le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio à Dumbéa ;

Vu la délibération n° 70-2007/APS du 13 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics modifié de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 69-2007/APS du 13 décembre 2007 approuvant le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) modifié de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 68-2007/APS du 13 décembre 2007 adoptant le dossier de réalisation modifié de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 24-2011/APS du 23 juin 2011 approuvant la modification de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre urbain de Koutio à Dumbéa ;

Vu la délibération n° 16-2012/APS du 31 juillet 2012 approuvant le plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 17-2012/APS du 31 juillet 2012 approuvant le programme des équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio ;

Vu la délibération n° 18-2012 du 31 juillet 2012 adoptant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio ;

Vu l'arrêté modifié n° 2668-2016/ARR/DFA du 3 octobre 2016 portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio, sise commune de Dumbéa ;

Vu la délibération n° 2017/64 du 15 mars 2017 du conseil municipal de Dumbéa proposant la modification du Plan d'aménagement de Zone et le programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur en date du 27 janvier 2017 ;

Vu l'avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud en date du 17 mai 2017 ;

Vu l'avis de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire réunie le 20 juin 2017 ;

Vu le rapport n° 18560-2017/1-ACTS/DFA du 26 avril 2017,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2017, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté du centre urbain de Koutio est approuvé.

ARTICLE 2 : La présente délibération est affichée pendant un mois à la mairie de Dumbéa. Mention en est, en outre, insérée dans deux journaux locaux.

ARTICLE 3 : La présente délibération est transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à la commune de Dumbéa et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Philippe MICHEL

